



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est
du 12 juillet 2010 à 19 h tenue en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville
située au 11370, rue Notre-Dame Est**

Ouverture de la séance

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Monsieur Alain Dion, conseiller – district 1
Madame Monique Major, conseillère – district 2
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Monsieur Mario Bordeleau, conseiller – district 4
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTICE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Monsieur Louis Lemay, directeur général
Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 heures.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

Prière

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUILLET 2010

CM-201007214

1.1

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 juillet 2010 tel que ci après reproduit :

Ouverture de la séance

Prière

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens

1 Adoption de l'ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 juillet 2010

2 Adoption des procès-verbaux

2.1 Adoption des procès-verbaux des séances ordinaires du 17 mai 2010 et du 14 juin 2010 ainsi que de la séance extraordinaire du 17 juin 2010

3 Comptes à payer de la ville de Montréal-Est

3.1 Comptes à payer de la ville de Montréal-Est

4 Rapport des commissions

4.1 Dépôt du compte-rendu de la Commission des finances et de l'administration du 26 mai 2010

5. Rapport des services

5.1 Appui à la Commission Sports et Loisirs de l'Est de l'Île de Montréal

5.2 Destruction de documents conformément au calendrier de conservation de la Ville de Montréal-Est

5.3 Opposition à la tenue simultanée des élections municipales et scolaires

5.4 Augmentation des heures de glace pour l'utilisation de l'aréna du Centre récréatif Édouard-Rivet par

- l'Association du hockey mineur de Montréal-Est
- 5.5 Vacant
- 5.6 Cours offert par SODEM au Centre récréatif Édouard-Rivet pour les élèves de l'école St-Octave
- 5.7 Demande d'augmentation des frais d'inscriptions à l'Association du hockey mineur de Montréal-Est à 200 \$ annuellement
- 5.8 Vacant
- 5.9 Report de la date de la course de boîte à savon au 11 septembre 2010
- 5.10 Prévisions budgétaires pour les activités futures du centenaire de la Ville de Montréal-Est pour la période du 31 juillet 2010 au 18 décembre 2010 et réaffectation des sommes nécessaires à cet effet
- 5.11 Vacant
- 5.12 Réaffectation d'une somme de 4 300 000 \$ aux fins de la création d'un fonds de roulement telle que recommandée par la Commission des finances et de l'administration
- 6 Règlement**
- 6.1 Avis de motion - Règlement modifiant le règlement R14-106-2 - *Règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme* - et son amendement afin d'y ajouter un membre choisi parmi les résidents
- 6.2 Second projet - Règlement 713-73 modifiant le règlement 713 - *Règlement de zonage* - et ses amendements afin d'abroger la note 23 affectant la zone 9
- 6.3 Second projet - Règlement 713-75 modifiant le règlement 713 - *Règlement de zonage* - et ses amendements afin de modifier certaines dispositions applicables à la zone 64
- 6.4 Second projet - Règlement 713-76 modifiant le règlement 713 - *Règlement de zonage* - et ses amendements afin d'interdire les activités reliées à la gestion des matières résiduelles dans la zone 9
- 6.5 Règlement 712-9 modifiant le règlement 712 - *Règlement de régie générale des règlements d'urbanisme (permis et certificats)* - et ses amendements afin de définir « matières résiduelles » - Adoption
- 6.6 Règlement 713-71 modifiant le règlement 713 - *Règlement de zonage* - et ses amendements afin d'ajouter la classe d'usage « industrie lourde » à la zone 8 et de créer la zone 66 à partir de la zone 22 - Adoption
- 6.7 Règlement 713-72 modifiant le règlement 713 - *Règlement de zonage* - et ses amendements afin d'ajouter les classes d'usage « industrie légère » et « industrie lourde » à la zone 62 - Adoption
- 6.8 Règlement 714-3 modifiant le règlement 714 - *Règlement de lotissement* - et ses amendements afin d'ajouter à la grille des spécifications les normes de lotissement applicables à la zone 66 - Adoption
- 6.9 Règlement 10-2010 - *Règlement sur le fonds de roulement* - Adoption
- 7 Adjudication de contrats**
- 8 Mandat de services professionnels**
- 8.1 Contrat à la firme Aon Conseil pour les programmes d'équité salariale pour un montant de 19 550 \$
- 9 Personnel**
- 9.1 Suspension de l'employé numéro 24
- 10 Demande de contributions financières**
- 10.1 Don de 200 \$ à mademoiselle Sabrina Beauvais pour sa participation au championnat canadien midget de baseball féminin
- 11 Relation publique**
- 12 Proclamation**
- 13 Affaire nouvelle**

Période de questions relatives à l'ordre du jour

Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU 17 MAI 2010 ET DU 14 JUIN 2010 AINSI QUE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 JUIN 2010

CM-201007215

2.1

Considérant qu'une copie des procès-verbaux a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la séance.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'approuver les procès-verbaux des séances ordinaires du 17 mai 2010 et du 14 juin 2010 ainsi que de la séance extraordinaire du 17 juin 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

3

COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

CM-201007216

3.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'entériner et d'autoriser les paiements des comptes de la Ville de Montréal-Est au 12 juillet 2010.

Sur cette proposition, Monsieur le Maire appelle le vote :

ONT VOTÉ POUR LA PROPOSITION :

M. le conseiller Michel Bélisle,
M. le conseiller Alain Dion,
Mme la conseillère Monique Major,
Mme la conseillère Anne St-Laurent,
M. le conseiller Mario Bordeleau;

A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

RAPPORT DES COMMISSIONS

4

DÉPÔT DU COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DES FINANCES ET DE L'ADMINISTRATION

CM-201007217

4.1

Mention est faite au procès-verbal que le greffier, me Roch Sergerie, avocat, dépose séance tenante le compte-rendu de la Commission des finances et de l'administration du 26 mai 2010.

RAPPORT DES SERVICES

5

APPUI À LA COMMISSION SPORTS ET LOISIRS DE L'EST DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

CM-201007218

5.1

Considérant que la Commission Sports et Loisirs de l'Est de l'Île de Montréal demande à l'Unité régionale des loisirs de l'île de Montréal de procéder dans les meilleurs délais à un redécoupage géographique concernant les Jeux du Québec;

Considérant que cette demande consiste, entre autres, à permettre à un plus grand nombre d'athlètes de l'Est de l'île de Montréal d'avoir accès à une participation aux Finales des Jeux du Québec;

Considérant le désir de la Commission Sports et Loisirs de l'Est de l'Île de Montréal d'harmoniser la réalité sportive de l'Est de l'île de Montréal avec le découpage géographique de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'île;

Considérant que les arrondissements d'Anjou, de Montréal-Nord et de Saint-Léonard appuient la Commission Sports et Loisirs de l'Est de l'Île de Montréal dans sa démarche pour redéfinir son territoire d'intervention dans le cadre des Jeux du Québec avec l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles;

Considérant que la Commission scolaire de la Pointe-de-l'île appuie la Commission Sports et Loisirs de l'Est de l'Île de Montréal dans sa démarche pour redécouper le territoire d'intervention dans le cadre des Jeux du Québec avec l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles;

Considérant que madame Line Beauchamp, députée de Bourassa-Sauvé, madame Lise Thériault, députée d'Anjou, madame Filomena Rotiroti, députée de Jeanne-Mance, madame Nicole Léger, députée de Pointe-aux-Trembles, et monsieur Tony Tomassi, député de Lafontaine, appuient la Commission sport et loisirs de l'Est de l'île de Montréal dans sa démarche pour redécouper le territoire d'intervention dans le cadre des Jeux du Québec avec l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'appuyer la Commission Sports et Loisirs de l'Est de l'Île de Montréal dans sa démarche faite auprès de l'Unité régionale des loisirs de l'île de Montréal pour redécouper le territoire d'intervention dans le cadre des Jeux du Québec avec l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, dans le but d'harmoniser la réalité sportive de l'Est de l'île de Montréal avec le découpage géographique de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'île et afin de permettre, entre autres, à un plus grand nombre d'athlètes de l'Est de l'île de Montréal d'avoir accès à une participation aux Finales des Jeux du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DESTRUCTION DE DOCUMENTS CONFORMÉMENT AU CALENDRIER DE CONSERVATION DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

CM-201007219

5.2

Considérant l'adoption d'un nouveau plan de classification et d'un nouveau calendrier de conservation pour les archives de la Ville de Montréal-Est;

Considérant la liste des documents à détruire préparée par la Direction du greffe et des archives et datée du 21 avril 2010 identifiant les documents qui peuvent être détruits, et ce, en conformité avec le calendrier de conservation de la Ville de Montréal-Est;

Considérant la nécessité de procéder à un élagage des dossiers pour libérer des espaces d'entreposage dans la voûte principale de l'Hôtel de Ville.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'autoriser le greffier à procéder à la destruction, conformément aux dispositions de la *Loi sur les archives*, des documents identifiés dans la liste des documents à détruire préparée par la Direction du greffe et des archives et datée du 21 avril 2010;

D'autoriser le greffier à signer tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OPPOSITION À LA TENUE SIMULTANÉE DES ÉLECTIONS MUNICIPALES ET SCOLAIRES

CM-201007220

5.3

Considérant que le 17 mars dernier, le directeur général des élections du Québec (DGEQ) a déposé un rapport présentant cinq scénarios de simultanéité des élections municipales et scolaires;

Considérant que lors de sa rencontre du 14 avril dernier, le Comité conjoint UMQ-FQM sur la démocratie municipale, composé d'élus municipaux et des représentants de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), de l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ), de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) et de la Ville de Montréal, a pris le temps d'analyser le rapport du directeur général des élections du Québec;

Considérant qu'à la suite de son analyse, le comité considère que l'idée de simultanéité des deux élections doit être rejetée puisqu'elle n'assure pas une hausse du taux de la participation scolaire et engendre des coûts additionnels pour les contribuables;

Considérant que les provinces de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick qui tiennent des élections municipales et scolaires simultanées ne peuvent servir de modèles pour le Québec compte tenu des particularités d'organisation territoriale de ces deux provinces;

Considérant que l'expérience des élections partielles aux commissions scolaires de Portneuf et de l'Or-et-des-Bois en même temps que les élections municipales du 1^{er} novembre 2009 n'est pas concluante pour croire que la simultanéité des deux élections fera augmenter le taux de la participation scolaire;

Considérant que selon des recherches menées au Canada sur la participation électorale, ce sont avant tout les enjeux électoraux en présence qui augmentent les probabilités qu'un électeur se présente aux urnes et non les mesures liées au système électoral;

Considérant que depuis 2007, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a exprimé au gouvernement à plus de sept reprises son opposition à la simultanéité des élections municipales et scolaires;

Considérant que le gouvernement a annoncé dans son dernier budget qu'il tiendra à l'automne prochain une rencontre des partenaires de l'éducation portant notamment sur la démocratie scolaire.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

De mandater l'Union des municipalités du Québec pour :

- Demander au gouvernement de ne pas donner suite aux pressions de la Fédération des commissions scolaires du Québec concernant la tenue simultanée des élections municipales et scolaires, et ce, dans le but d'éviter de mettre en place un système électoral complexe, lourd et coûteux qui ne réglerait pas le déficit démocratique des commissions scolaires;
- Demander au gouvernement d'attendre la rencontre des partenaires de l'éducation, annoncée pour l'automne prochain, avant de prendre une décision sur la simultanéité des deux élections;

D'autoriser l'Union des municipalités du Québec à transmettre une copie de cette résolution au premier ministre du Québec, monsieur Jean Charest, à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, madame Michelle Courchesne, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Laurent Lessard, et au directeur général des élections du Québec, monsieur Marcel Blanchet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUGMENTATION DES HEURES DE GLACE POUR L'UTILISATION DE L'ARÉNA DU CENTRE RÉCRÉATIF ÉDOUARD-RIVET PAR L'ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE MONTRÉAL-EST

CM-201007221

5.4

Considérant qu'il y a lieu de réorganiser l'utilisation des heures de glace de l'aréna du Centre récréatif Edouard-Rivet par l'Association du hockey mineur pour la saison 2010-2011;

Considérant que cette modification n'aura pas d'impact sur la banque de 1100 heures de la Ville.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'autoriser l'utilisation de la glace de l'aréna du Centre récréatif Édouard-Rivet par l'Association du hockey mineur les lundis, mardis et mercredis de 18 h à 20 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VACANT 5.5

COURS OFFERT PAR SODEM AU CENTRE RÉCRÉATIF ÉDOUARD-RIVET POUR LES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE ST-OCTAVE

CM-201007222 5.6

Considérant la proposition de SODEM d'offrir des cours de natation aux élèves inscrits à la maternelle de l'école St-Octave pour l'année 2010;

Considérant la recommandation favorable de la Commission des sports, des loisirs et de la vie communautaire.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'entériner la recommandation de la Commission des sports, des loisirs et de la vie communautaire afin d'offrir aux élèves inscrits à la maternelle de l'école St-Octave, par l'entremise de SODEM, 2 sessions de cours de natation d'une durée de 12 semaines et d'autoriser, à cette fin, une dépense de 1 476 \$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE D'AUGMENTATION DES FRAIS D'INSCRIPTIONS À L'ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE MONTRÉAL-EST À 200 \$ ANNUELLEMENT

CM-201007223 5.7

Considérant la demande du conseil d'administration de l'Association du hockey mineur de Montréal-Est inc. pour augmenter les taux d'inscription à l'activité de hockey mineur afin de les harmoniser avec ceux applicables sur le territoire des arrondissements d'Anjou et de Pointe-aux-Trembles – Rivières-des-Prairies;

Considérant les dispositions de l'entente intervenue entre la Ville de Montréal-Est et l'Association du hockey mineur de Montréal-Est inc.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De refuser l'augmentation, telle que demandée par l'Association du hockey mineur de Montréal-Est inc., des frais d'inscription à l'activité de hockey mineur;

D'aviser l'Association du hockey mineur de Montréal-Est inc. qu'elle doit informer ses membres de cette décision de la Ville de Montréal-Est par voie de communiqué;

De publier cette décision dans le bulletin municipal « *Les nouvelles de Montréal-Est* ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VACANT 5.8

REPORT DE LA DATE DE LA COURSE DE BOÎTE À SAVON AU 11 SEPTEMBRE 2010

CM-201007224 5.9

Considérant qu'il y a lieu de déplacer l'évènement « Course de boîte à savon » afin de permettre aux éventuels participants de pouvoir construire leur engin ou d'en louer un.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De déplacer l'évènement « Course de boîte à savon » au 11 septembre 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR LES ACTIVITÉS FUTURES DU CENTENAIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST POUR LA PÉRIODE DU 31 JUILLET 2010 AU 18 DÉCEMBRE 2010 ET RÉAFFECTATION DES SOMMES NÉCESSAIRES À CET EFFET

CM-201007225 5.10

Considérant les prévisions budgétaires soumises par la direction des loisirs et des services communautaires pour les activités à venir dans le cadre des célébrations du centenaire de la Ville de Montréal-Est;

Considérant que des sommes sont affectées à l'organisation de nouvelles activités, non déterminées à ce jour, pour ces festivités;

Considérant qu'il serait préférable de réaffecter ces sommes à l'organisation des activités incluses à la programmation officielle des célébrations du centenaire;

Considérant par ailleurs qu'il est nécessaire de réévaluer le coût des billets pour les activités « soirée des retrouvailles », « soirée bavaroise » et « bal du conseil ».

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'autoriser le transfert des sommes reçues à titre de commandites pour les activités du centenaire ainsi que les sommes provenant de la vente d'articles promotionnels et de l'album du centenaire pour les réaffecter à l'organisation des activités planifiées à la programmation officielle des célébrations du centenaire;

De fixer le coût d'inscription à 10 \$ pour les activités « soirée des retrouvailles » et « soirée bavaroise » ainsi qu'à 20 \$ pour l'activité « bal du conseil ».

Sur cette proposition, Monsieur le Maire appelle le vote :

ONT VOTÉ POUR LA PROPOSITION :

M. le conseiller Michel Bélisle,
M. le conseiller Alain Dion,
Mme la conseillère Monique Major,
Mme la conseillère Anne St-Laurent,
M. le conseiller Mario Bordeleau;

A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

VACANT

5.11

RÉAFFECTATION D'UNE SOMME DE 4 300 000 \$ AUX FINS DE LA CRÉATION D'UN FONDS DE ROULEMENT TELLE QUE RECOMMANDÉE PAR LA COMMISSION DES FINANCES ET DE L'ADMINISTRATION

CM-201007226

5.12

Considérant qu'il y a lieu de réaffecter certaines sommes aux fins du règlement 10-2010 – *Règlement sur le fonds de roulement*;

Considérant les recommandations de la Commission des finances et de l'administration.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'enterrer la recommandation de la Commission des finances et de l'administration et de transférer une somme de 4 300 000 \$ du surplus affecté au surplus non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT

6

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT R14-106-2 - RÈGLEMENT CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - ET SON AMENDEMENT AFIN D'Y AJOUTER UN MEMBRE CHOISI PARMI LES RÉSIDENTS

CM-201007227

6.1

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne avis de motion que, lors d'une séance ultérieure du conseil, sera présenté un règlement modifiant le règlement R14-106-2 - *Règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme* - et son amendement afin d'y ajouter un membre choisi parmi les résidents.

SECOND PROJET - RÈGLEMENT 713-73 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - ET SES AMENDEMENTS AFIN D'ABROGER LA NOTE 23 AFFECTANT LA ZONE 9

CM-201007228

6.2

Considérant la tenue d'une assemblée publique de consultation le 6 juillet 2010.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'adopter le second projet de règlement 713-73 modifiant le règlement 713 - *Règlement de zonage* - et ses amendements afin d'abroger la note 23 affectant la zone 9.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SECOND PROJET - RÈGLEMENT 713-75 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - ET SES AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS APPLICABLES À LA ZONE 64

CM-201007229

6.3

Considérant la tenue d'une assemblée publique de consultation le 6 juillet 2010.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter le second projet de règlement 713-75 modifiant le règlement 713 - *Règlement de zonage* - et ses amendements afin de modifier certaines dispositions applicables à la zone 64.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SECOND PROJET - RÈGLEMENT 713-76 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - ET SES AMENDEMENTS AFIN D'INTERDIRE LES ACTIVITÉS RELIÉES À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DANS LA ZONE 9

CM-201007230

6.4

Considérant la tenue d'une assemblée publique de consultation le 6 juillet 2010.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter le second projet de règlement 713-76 modifiant le règlement 713 - *Règlement de zonage* - et ses amendements afin d'interdire les activités reliées à la gestion des matières résiduelles dans la zone 9.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT 712-9 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 712 - RÈGLEMENT DE RÉGIE GÉNÉRALE DES RÈGLEMENTS D'URBANISME (PERMIS ET CERTIFICATS) - ET SES AMENDEMENTS AFIN DE DÉFINIR « MATIÈRES RÉSIDUELLES » - ADOPTION

CM-201007231

6.5

Considérant la tenue d'une assemblée publique de consultation le 6 juillet 2010.;

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter le règlement 712-9 modifiant le règlement 712 - *Règlement de régie générale des règlements d'urbanisme (permis et certificats)* - et ses amendements afin de définir « matières résiduelles ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT 713-71 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AJOUTER LA CLASSE D'USAGE « INDUSTRIE LOURDE » À LA ZONE 8 ET DE CRÉER LA ZONE 66 À PARTIR DE LA ZONE 22 - ADOPTION

CM-201007232

6.6

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter le règlement 713-71 modifiant le règlement 713 - *Règlement de zonage* - et ses amendements afin d'ajouter la classe d'usage « industrie lourde » à la zone 8 et de créer la zone 66 à partir de la zone 22.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT 713-72 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AJOUTER LES CLASSES D'USAGE « INDUSTRIE LÉGÈRE » ET « INDUSTRIE LOURDE » À LA ZONE 62 - ADOPTION

CM-201007233

6.7

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter le règlement 713-72 modifiant le règlement 713 - *Règlement de zonage* - et ses amendements afin d'ajouter les classes d'usage « industrie légère » et « industrie lourde » à la zone 62.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT 714-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 714 - RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT - ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AJOUTER À LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS LES NORMES DE LOTISSEMENT APPLICABLES À LA ZONE 66 - ADOPTION

CM-201007234

6.8

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'adopter le règlement 714-3 modifiant le règlement 714 - *Règlement de lotissement* - et ses amendements afin d'ajouter à la grille des spécifications les normes de lotissement applicables à la zone 66.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT 10-2010 - RÈGLEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT - ADOPTION

CM-201007235

6.9

Considérant que lors de la défusion, les deniers disponibles du règlement 455 – *Règlement concernant la création d'un fonds de roulement* ont été versés au fonds général de la Ville de Montréal-Est;

Considérant qu'il y a lieu pour la Ville de Montréal-Est de se doter d'un nouveau fonds de roulement;

Considérant également que la *Loi sur les cités et villes* identifie les fins pour lesquelles les sommes de ce fonds peuvent être utilisées ainsi que les modalités de remboursement applicables;

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'adopter le règlement 10-2010 - *Règlement sur le fonds de roulement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADJUDICATION DE CONTRATS

7

MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS

8

CONTRAT À LA FIRME AON CONSEIL POUR LES PROGRAMMES D'ÉQUITÉ SALARIALE POUR UN MONTANT DE 19 550 \$

CM-201007236

8.1

Considérant que trois entreprises ont été invitées à soumissionner pour la réalisation des programmes d'équité salariale;

Considérant la recommandation de madame Isabelle Rivest, chef de la division des ressources humaines.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'entériner la recommandation de madame Isabelle Rivest, chef de la division des ressources humaines, et d'adjuger le contrat pour la réalisation des programmes d'équité salariale à la firme Aon Conseil pour le prix de 19 550 \$ incluant toutes taxes, le tout conformément à leur offre de service;

D'autoriser le directeur général à signer, au nom de la ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL

9

SUSPENSION DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 24

CM-201007237

9.1

Considérant que les faits reprochés à l'employé numéro 24 dont l'inconduite et l'insolence à l'égard du directeur général ainsi que de certains membres du conseil;

Considérant la décision du maire de suspendre ce dernier pour une durée de 3 jours, sans solde, pour les éléments reprochés;

Considérant que les motifs de suspension sont énumérés dans une lettre du maire datée du 16 juin 2010 et laquelle a été signifiée par huissier audit employé le 17 juin 2010.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'entériner la suspension de 3 jours sans salaire de l'employé numéro 24 compte tenu de l'inconduite et de l'insolence dont il a fait preuve à l'égard du directeur général ainsi que de certains membres du conseil.

Sur cette proposition, Monsieur le Maire appelle le vote :

ONT VOTÉ POUR LA PROPOSITION :

M. le maire Robert Coutu,
M. le conseiller Alain Dion,
Mme la conseillère Anne St-Laurent,
M. le conseiller Mario Bordeleau;

ONT VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

M. le conseiller Michel Bélisle,
Mme la conseillère Monique Major,
Mme la conseillère Sylvie Dauphinais.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

DEMANDE DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

10

DON DE 200 \$ À MADEMOISELLE SABRINA BEAUVAIS POUR SA PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT CANADIEN MIDGET DE BASEBALL FÉMININ

CM-201007238

10.1

Considérant la demande d'aide financière reçue de madame Véronique Beauvais, mère de mademoiselle Sabrina Beauvais pour sa participation au championnat canadien midget de baseball féminin;

Considérant la recommandation de madame Francine McKenna, chef de division aux communications.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'octroyer une contribution financière de 200 \$ à mademoiselle Sabrina Beauvais pour sa participation au championnat canadien midget de baseball féminin qui se tiendra du 22 au 25 juillet 2010 à London en Ontario.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RELATION PUBLIQUE

11

PROCLAMATION

12

AFFAIRE NOUVELLE

13

Période de questions relatives à l'ordre du jour

LEVÉE DE LA SÉANCE

CM-201007239

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 20 h 50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROBERT COUTU
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier